



33^{ème} BROCANTE

CONDE-S/-MARNE

Au centre du triangle REIMS - CHALONS - EPERNAY

LUNDI DE PÂQUES

21 AVRIL 2025



RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

RENSEIGNEMENTS : Mme GAUTHIER Sylvie
 Tél. 03 26 67 98 92 (heure des repas)
 ou au 06 12 73 68 73

ARTISANAT
PUCES

Attention !
 Inscriptions
 Rue du 11 Novembre

FICHE D'INSCRIPTION

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

DATE et LIEU DE NAISSANCE : _____

Mail : _____

N° CARTE D'IDENTITÉ : _____ Tél : _____

OU N° DE PERMIS DE CONDUIRE : _____

Délivré le : _____ par : _____

	Prix Unit.	Quantité
Emplacement 5 m.	14 €	
Emplacement véhicule	4 €	<input type="checkbox"/>

Je joins le montant de mon inscription par chèque bancaire de _____ €
à l'ordre du **COMITÉ des FÊTES de CONDÉ-sur-MARNE**.

A renvoyer à : **MAIRIE - Comité des Fêtes - 51150 Condé-sur-Marne**.

ATTENTION : le véhicule peut être à côté du stand et non derrière, en raison de l'étroitesse des rues.

Désignation succincte des objets proposés : _____

Fait à : _____ le : _____ 2025

Signature :

Pour toute inscription payée d'avance,
vous serez **IMMEDIATEMENT**
placé dès votre arrivée.

 Règlement ci-contre

RÈGLEMENT

La Brocante est ouverte aux particuliers en conformité avec les circulaires 74-656 et 76-69 du Ministère de l'intérieur et de la loi N° 87-962 du 30/11/87, aux professionnels ainsi qu'aux artisans de 6h00 à 19h00.

Vos demandes d'inscription, **complétées impérativement des renseignements obligatoires** (Nom et prénom, date et lieu de naissance, adresse complète, numéro de carte d'identité, de permis de conduire ou Registre du commerce pour les professionnels, désignation des objets qui sont offerts, nature de l'artisanat pour les artisans) sont à adresser **avant le 12/04/2025** accompagnées du règlement du ou des emplacements. **Tout emplacement ainsi réservé et payé d'avance sera placé en priorité et en fonction des remarques éventuelles. Tout emplacement non payé d'avance sera considéré comme non réservé et sera donc placé au gré des organisateurs.**

Les vendeurs inscrits devront se présenter entre 5h30 et 9h00 auprès du bureau d'accueil Rue du 11 Novembre où toutes les instructions leur seront données en même temps que leur sera délivrée l'autorisation légale de s'installer.

Ils devront prendre leur disposition pour terminer leur installation avant 9h00 et évacuer leur véhicule. Toute place, même payée, non occupée à 8h00 sera de nouveau à la disposition des organisateurs. **Toute réservation non honorée ne sera pas remboursée.**

Un plan de circulation et de stationnement a fait l'objet d'un arrêté municipal.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des participants et visiteurs qui déclarent avoir pris connaissance du règlement de la brocante et s'engagent à s'y conformer.

Tout contrevenant aux présentes dispositions et au règlement sera refoulé.

L'Organisation s'engage à ne pas divulguer ou commercialiser quelque information que ce soit vous concernant. Celles-ci sont confidentielles.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés modifiée du 6 janvier 1978, nous précisons que les données vous concernant sont utilisées afin de valider votre inscription et tenir à jour le registre. Vous disposez, pour des raisons légitimes, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour exercer ces droits, vous pouvez formuler votre demande en écrivant à « M. le Président du Comité des Fêtes, Mairie Place Alexandre Batilliot - 51150 Condé-sur-Marne » sans oublier de joindre un justificatif d'identité.

Pour des raisons de sécurité, les rues seront barrées de 09h00 à 17h00 et aucun véhicule ne pourra circuler durant cette période.

Nous nous efforcerons de satisfaire au mieux les habitués qui souhaitent conserver leur emplacement. Toutefois, il est possible qu'il y ait un décalage suite à la réorganisation des rues.